

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT: 1-800-561-8273

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR :

LES PRODUITS AGRI-UNIS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1-800-561-8273

Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (frais virés)

NOM CHIMIQUE : N-Décanol ; alcool gras C-10

USAGES DU PRODUIT : Agent de suppression des drageons du tabac

N° PCP : 12849

N° FS : 12849-11-UAP

Révisions à la FS : Les sections 1 et 4

Date de publication : 01/07/11

Remplace : 01/07/08

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – Peut causer une irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires. Éviter l'inhalation des brumes de pulvérisation. Bien se laver à l'eau et au savon après manipulation du produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Ne pas contaminer l'eau utilisée à des fins d'irrigation, domestique ou de pulvérisation

Ce produit est un liquide clair avec une légère odeur.

AVERTISSEMENT :

NOTE AU MÉDECIN : Il n'y a pas d'antidote spécifique ; traiter selon les symptômes.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients chimiques :</u>	<u>Pourcentage selon le poids :</u>	<u>N° de CAS</u>	<u>VLE (unités)</u>
N-Décanol	688 g/L	112-30-1	non inscrit

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer au bout de 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir plus de conseils sur le traitement.

Ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau à la personne si elle peut avaler. Ne pas faire vomir la personne à moins d'en avoir reçu la consigne d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 561-8273. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (méthode) : > 93,3 °F / > 200 °F (circuit fermé)

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI) : Non établies

AGENTS D'EXTINCTION : Employer le moyen approprié au feu environnant. Produit chimique sec, dioxyde de carbone, mousse, eau pulvérisée ou brouillard.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Des oxydes de carbone et d'autres produits dangereux inconnus peuvent être formés dans un incendie.

TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Porter un équipement respiratoire en circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet. Demeurer à contrevent du feu et tenir tout le personnel non essentiel éloigné de la zone de fumée intense.

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Si l'eau est utilisée pour combattre le feu ou pour refroidir les contenants, la contenir avec des digues afin d'éviter le ruissellement et la contamination des cours d'eau ou of water supplies.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS :

Contenir le déversement et l'absorber avec un matériau absorbant qui convient, balayer et placer le tout dans des contenants pour application terrestre possible selon les directives de l'étiquette ou pour une élimination appropriée. Laver la surface souillée avec de l'eau contenant un fort détergent, absorber et nettoyer comme mentionné précédemment. Consulter les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux pour élimination appropriée.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux ou les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- MANIPULATION :** Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement si les pesticides les pénètrent. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI après manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.
- ENTREPOSAGE :** Conserver le produit dans son contenant d'origine seulement. Garder hors de la portée des enfants, des animaux domestiques, des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des sources d'eau. Garder le contenant hermétiquement fermé quand on n'utilise pas le produit. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Équipement de protection individuelle : les personnes appliquant ou manipulant le produit doivent porter : une chemise à manches longues et un pantalon, des gants imperméables, des chaussures et des chaussettes et lunettes de protection. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien des ÉPI. S'il n'y a pas de directives pour le lavage, employer du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver les ÉPI séparément. **Pour les contenants de plus de 1 gallon et de moins de 5 gallons :** les personnes mélangeant et chargeant le produit qui n'utilisent pas de système mécanique (sonde et pompe) pour transférer le produit doivent porter une combinaison en plus d'une autre équipement de protection individuelle.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

- MESURE D'INGÉNIEURIE :** Quand les manipulateurs sont dans une cabine fermée ou un avion d'une façon qui respecte les exigences des normes de protection des travailleurs (WPS) pour les pesticides agricoles [40 CFR 170.240 (4-6)], les exigences relatives aux ÉPI peuvent être réduites ou modifiées tel que spécifié dans les WPS.
- PROTECTION RESPIRATOIRE :** Non requise en temps normal, si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH approuvé contre les pesticides avec des cartouches pour filtrer les vapeurs de pesticides.
- PROTECTION DES YEUX :** Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.
- PROTECTION DE LA PEAU :** Porter des vêtements de protection : chemise à manches longues et pantalon, chaussures résistant aux produits chimiques et chaussettes. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
N-Décanol	non inscrit	non inscrit

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- APPARENCE ET ODEUR :** Liquide clair avec légère odeur. **SOLUBILITÉ :** Émulsionne
- POIDS SPÉCIFIQUE (Eau = 1) :** 0,869 g/ml @ 20 °C **MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE :** 0,87 kg/L. **pH :** non établi
- TENSION DE VAPEUR (mm) :** 0,02 mm Hg @ 21 °C(1-Décanol) **POINT D'ÉBULLITION :** > 204,4 °C (400 °F) (selon ingrédient actif)
- POURCENTAGE DE VOLATILITÉ :** non établi **TAUX D'ÉVAPORATION (Acétate de Butyle = 1) :** non établi
- Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- STABILITÉ :** Stable
- CONDITIONS À ÉVITER :** La chaleur extrêmes ou les flammes.
- SUBSTANCES INCOMPATIBLES :** Agents oxydants forts.
- PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :** Des oxydes de carbone et d'autres substances dangereuses inconnues peuvent être formées dans un incendie.
- POLYMÉRISATION DANGEREUSE :** Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rat) :** Pratiquement non toxique **Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) :** 3 560 mg/kg (1-Décanol)
- Irritation des yeux (lapin) :** Irritant sévère (1-Décanol) **Irritation cutanée (lapin) :** Léger irritant
- Inhalation CL₅₀ (rat) :** Non établi **Sensibilisation cutanée (cobaye) :** Non sensibilisant

Potentiel carcinogène : Note : Ce produit contient des teneurs négligeables d'oxyde d'éthylène (n° CAS : 75-21-8). L'IARC classe l'oxyde d'éthylène dans le groupe 1 (cancérogène pour les humains) ; le NIOSH classe l'oxyde d'éthylène comme NIOSH-CA : carcinogène professionnel potentiel sans aucune autre catégorisation. Le NTP le classe comme NTP-K : reconnu pour être carcinogène pour les humains. L'OSHA le classe comme OSHA-CA : carcinogène sans aucune autre catégorisation. L'ACGIH le classe comme TLV-A2 : cancérogénicité présumée pour les humains.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ce produit est toxique pour les invertébrés aquatiques. La dérive ou le ruissellement peuvent avoir des effets indésirables sur les vertébrés aquatiques et les plantes non visées par le traitement avoisinant. Pour usage terrestre, ne pas appliquer directement sur l'eau ni dans les zones contenant de l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Ne pas contaminer les sources d'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement. Ne pas appliquer quand le ruissellement est susceptible de se produire. Ne pas appliquer quand les conditions météorologiques sont favorables à la dérive de la zone visée.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quel qu'usage que ce soit. Contenant à remplissages multiples : le contenant peut être retourné au point de vente (détaillant/distributeur). Il peut être rempli de nouveau par le détaillant/distributeur avec le même produit. Le contenant est recyclable et on doit en disposer dans un site de collecte de contenants. Communiquer avec votre détaillant/distributeur local pour obtenir l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant : le rincer trois fois ou le rincer à pression en ajoutant le résidu de rinçage au réservoir de pulvérisation. Rendre le contenant vide inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans votre région, disposer du contenant selon les exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue, contacter le fabricant ou l'agence régulatrice provinciale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM : NON RÉGLEMENTÉ.

Description DOT : NON RÉGLEMENTÉ PAR USDOT.

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : ADHÉSIFS, ADJUVANTS, AGENTS MOUILLANTS OU ADHÉSIFS (NMFC 4610, CLASSE : 60)

Description IMDG : NON RÉGLEMENTÉ.

15. RÉGLEMENTATION

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS :

NFPA		HMIS			
2	Santé	0	Moindre	2	Santé
1	Inflammabilité	1	Légère	1	Inflammabilité
0	Instabilité	2	Modérée	0	Réactivité
		3	Élevée	H	ÉPI
		4	Grave		

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III :	Immédiat	<u>O</u>	Feu	<u>N</u>	Relâchement soudain de la pression	<u>N</u>
	Différé	<u>N</u>	Réactif	<u>N</u>		

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Non inscrit

SARA, Titre III, section 313 : Non inscrit

Inscription au registre RCRA : Non inscrit

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

16. AUTRES INFORMATION

STATUT DE LA FS : Les sections 1 et 4 révisées.

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Services de réglementation et de l'environnement

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec toute autre matière ou tout autre procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et Les Produits Agri-Unis Canada Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.